

DANS CE
NUMERO

Le mot du maire	1
Elections	2
Orgue	2
Plantes grimpantes	2
Journée du patrimoine	2
Projet « santé »	2
Comité des fêtes	3
Gym sénior	3
Yoga	3
La Marèla	3
Code de la route	4
Etat Civil	4
Le saviez-vous ?	4

Mairie de Saint-
Michel-de-Lanès
Place de la Mairie
11410

Tel : [04 68 60 30 87](tel:0468603087)

Site internet :

www.saint-michel-de-lanes.fr

Lundi 14h/18h,
mardi 9h/12h et
vendredi 14h/18h

La gazette de Saint-Michel-de-Lanès

Mes chers concitoyens,

Le premier semestre 2022 vient de s'achever et la vie de notre commune s'est poursuivie entre travaux, élections et manifestations diverses.

Ma préoccupation première va aux retards pris pour achever la rue de la Fontaine qui devrait être enfin goudronnée au cours du mois de septembre, le chantier, prévu pour juillet, ayant encore été retardé par l'entreprise. Je sais que pour les riverains la nuisance liée à la poussière soulevée par les véhicules ou à la boue par temps de pluie est pénible mais la mairie fait tout ce qu'elle peut pour pousser les feux. L'achèvement du parking se fera un peu plus tard.

Les particuliers qui ont déposé demandes de certificat d'urbanisme ou permis de construire savent que les délais administratifs sont interminables et comprendront que la mairie ne peut faire mieux que d'attendre toutes les autorisations administratives exigées par la loi. Elle doit aussi intervenir dans les 35 fermes réparties sur le ban communal, actions qui ne se voient pas dans le village mais occupent également les employés communaux.

Les associations se sont livrées ou vont se livrer à leurs occupations et manifestations habituelles : yoga, la Marèla, vide-greniers, saint Patrick, journée du patrimoine, etc. Vous en verrez le détail dans les pages suivantes.

Des frontons ont été posés sur le terrain multisport qui connaît un réel succès mais déjà beaucoup de ballons arrivent sur la départementale. Il faudra installer un filet pour limiter cet inconvénient dans un avenir plus ou moins proche.

Les travaux d'agrandissement de la MAM et de l'épicerie viennent d'être entrepris.

Enfin les élections présidentielle et législatives ont donné dans notre village des résultats contrastés. Si la présidentielle, au second tour, a donné l'avantage au parti présidentiel, au 1er tour comme aux législatives on a constaté une montée des extrêmes. Aux élections législatives ces derniers ont pris le pas sur les partis traditionnels de gouvernement. Ainsi notre circonscription qui avait été longtemps socialiste puis était passée à LREM est désormais représentée à la chambre des députés par un élu du RN.

Les vacances scolaires commencent. Je souhaite à tous nos jeunes et à leurs parents et grands-parents de les passer au mieux.

Pour rappel, chaque année la gendarmerie nationale reconduit l'Opération Tranquillité Vacances. Quelques conseils donnés peuvent alors être respectés comme ne pas laisser le courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres, « faire vivre » votre logement en ouvrant et fermant régulièrement les volets, allumer quelques lumières (personne de confiance qui le ferait pour vous). Il est également recommandé de ne pas laisser des objets de valeurs.

Vous trouverez les démarches à effectuer sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34634>.

Bon été à tous et rendez-vous au vide-greniers, à la journée du patrimoine et à la fête.

Thierry Lèguevaques

Résultats des élections présidentielles et législatives à Saint-Michel (1^{er} et 2^e tour)

Résultats de l'élection présidentielle

Liste conduite par	1 ^{er} tour		2 ^e tour	
	Voix	%	Voix	%
Mme ARTHAUD Nathalie (LO)	2	0,65		
M. ROUSSEL Fabien (PCF)	8	2,61		
M. MACRON Emmanuel (LREM)	58	18,95	146	54,07
M. LASSALLE Jean (Résistons !)	21	6,86		
Mme LE PEN Marine (RN)	68	22,22	124	45,93
M. ZEMMOUR Eric (Reconquête)	29	9,48		
M. MELENCHON Jean-Luc (LFI)	65	21,24		
Mme HIDALGO Anne (PS)	3	0,98		
M. JADOT Yannick (EELV)	19	6,21		
Mme PECRESSE Valérie (LR)	20	6,54		
M. POUTOU Philippe (NPA)	3	0,98		
M. DUPONT-AIGNAN Nicolas (DF)	10	3,27		
Inscrits : 384	1 ^{er} tour		2 ^e tour	
Votants	311		303	
Vote blancs	4		23	
Votes nuls	1		10	
Exprimés	306		270	

Résultats de l'élection législative

Liste conduite par	1 ^{er} tour		2 ^e tour	
	Voix	%	Voix	%
M. TURCHETTO Aurélien (PRG)	15	7,01		
M. MARTINEZ Pierre	1	0,47		
M. RANCOULE Julien (RN)	48	22,43	80	47,06
Mme HABERT Martine (DF)	1	0,47		
Mme DUCOM Valérie (UD)	14	6,54		
M. MARTIN Michel	0	0		
Mme ROBERT Mireille (Ensemble)	34	15,89		
Mme ADDA-NETTER Johanna (NUPE)	75	35,05	90	52,94
M. CROS Jacques (TUV)	9	4,21		
Mme POTTIER Carine (UDC)	17	7,94		
M. GALONNIER Dominique (LO)	0	0		
Inscrits : 384	1 ^{er} tour		2 ^e tour	
Votants	216		196	
Vote blancs	2		22	
Votes nuls	0		4	
Exprimés	214		170	

Orgue

Après le succès de la souscription, la restauration de l'orgue a été entreprise. Pour l'instant, l'instrument a été démonté et transporté dans l'atelier de restauration de l'entreprise dirigée par M. Claude Bergé à Clermont-l'Hérault. Le retour à Saint-Michel est en principe prévu pour la fin de l'année ou le début de l'année prochaine.

Plantes grimpantes sur façades

Un effort a été fait par la commune et les habitants pour fleurir le village. Cette action supposait que les propriétaires qui avaient opté pour ce décor de la rue entretiendraient les plantations placées devant leur façade. Force est de constater que ce n'est pas toujours le cas et que finalement l'entretien d'une partie de ces plantations incombe aux employés municipaux tant pour la taille que pour l'arrosage.

On demande à tous les propriétaires impliqués d'accomplir par solidarité ces modestes gestes d'entretien qui libéreront pour d'autres tâches les employés communaux.

Journée du patrimoine

La Journée du Patrimoine à St-Michel aura lieu le Samedi 17 Septembre 2022.

A 14h30, visite guidée du village et de l'église avec Henri Pradalier. A 16h à l'église, concert de musique baroque avec Hendrik Bouman, claveciniste, chef d'orchestre, compositeur St Michelais, ancien chargé de cours à l'université Laval de Québec, Heiko Ter Schegget, professeur de flûte à bec, conservatoire d'Utrecht, Marie-France Calmels, mezzo-soprano. (Œuvres de Purcell et Hendrik Bouman). Participation libre au profit de l'orgue en cours de rénovation.

Projet « santé »



Vous n'êtes pas sans savoir que depuis trois ans, il n'y a plus de dentiste à Salles-sur-l'Hers et que depuis un an, il a été annoncé le départ des deux médecins généralistes.

Courant 2021, a démarré très vite une mobilisation importante de la Mairie de Salles-sur-l'Hers, des élus, des médecins, du centre social énergie de la piège, des professionnels de santé et des habitants, pour nous amener sur un temps fort programmé le 18 juin 2022.

Une journée riche en bonnes nouvelles le tout dans une ambiance conviviale, animée par les Tony's, deux gardes du corps géants exceptionnels, car courant septembre, un dentiste et deux médecins s'installeront à la maison médicale de Salles-sur-l'Hers !!

Cette offre de santé doit être complétée par l'arrivée d'un médecin supplémentaire que la Mairie de Salles-sur-l'Hers continue de chercher activement.



Comité des fêtes

Le comité des fêtes a été heureux de vous retrouver cette année lors de la saint Patrick au mois de mars, soirée animée par DJ IBIZA NIGHT et au vide-greniers du mois de mai.

Le vide-greniers du 24 juillet est en préparation, nous sommes d'ores et déjà complets pour les emplacements sur l'allée du moulin (emplacements sous les platanes) et il reste quelques places disponibles à la mairie.

Nous nous retrouverons également du 23 au 25 septembre pour la fête locale .

Au programme, le vendredi 23 : Banda « Les Baladins », repas Plateaux Tapas, DJ « Machprod ». Samedi 24 : Concours de Pétanque l'après-midi, repas Paëlla préparé par Sandra, Orchestre « Mission » et feu d'artifice. Dimanche 25 : Cérémonie au monument aux morts suivie de l'apéritif offert par la mairie, l'après-midi bal avec l'orchestre « Un p'tit brin de musette ».

Nous espérons vous retrouver toujours aussi nombreux lors de ces deux manifestations à venir.

Le comité

Gym sénior

Avec l'appui des Espaces Séniors du département de l'Aude, « bien vieillir » avec le programme « moisenior », a proposé, sur plusieurs communes dont Saint-Michel-de-Lanès, d'organiser des ateliers collectifs en Gym Santé Seniors et alimentation, animés par l'association « Ma vie ».

Un programme de mars à juin qui a débuté par une conférence : « clés d'une retraite en santé » suivi d'un cycle de 14 rencontres en activités physiques adaptées, encadré par un professionnel diplômé, puis un cycle de 3 ateliers sur l'alimentation dont un atelier de dégustation, encadré par une diététicienne diplômée.

Une quinzaine de Saint Michelais ont participé à ce programme, et se sont vus offrir un podomètre et ont participé à un « défi » sur une semaine de marche avec les autres communes suivant le même programme.

Après délibération : qui, pour sa santé, a marché tous les jours et fait le plus de kilomètres ?

L'équipe de Saint-Michel-de-Lanès est arrivée en pole position !!!! Félicitation à toutes et tous !!!!

Yoga

L'année de yoga s'est écoulée entièrement en présentiel. C'était un plaisir de pouvoir suivre l'évolution de chacun et de partager dans une énergie commune.

Pour la rentrée les cours démarreront le jeudi 8 Septembre. 2 cours seront proposés : Les jeudis à 9h30 et 19h.

Pour terminer merci à la mairie pour l'accueil de l'association Clé yoga sous la halle. Et une mention spéciale aux employés qui ont été très disponibles et aidants pour que les cours aient toujours lieu dans les meilleures conditions.

Pour tout renseignements complémentaires concernant les cours de yoga contactez Isabelle : 0637834641 - yogaisa31@gmail.com. Bel été à tous et au plaisir de vous retrouver ou de vous rencontrer à la rentrée.

Isabelle.

La Marèla

Le Cirque Pau Palaus :

Du 29 mai au 4 juin, la compagnie Pau Palaus s'est installée sur la pelouse de la mairie pour une résidence de création à Saint-Michel. Cette résidence artistique a vu le jour grâce à l'association La Marèla et la Mairie de Saint-Michel.

Malgré une météo incertaine le vendredi soir c'est plus de 150 personnes qui se sont pressées à l'entrée du cirque à chacune des deux représentations. Un spectacle de clown musical très esthétique, drôle et émouvant.

Bières artisanales, pizzas cuites au feu de bois, concerts et DJ's, les conditions étaient réunies pour passer un agréable moment avant ou après la représentation.

Un préambule poétique à la troisième édition du festival de Saint-Michel de l'Art qui se tiendra les 9 et 10 septembre 2022 et pour lequel nous vous attendons nombreux.



Le repas de village:

Sous l'impulsion de l'association La Marèla, et après quelques flyers postés dans les boîtes aux lettres de la commune, une cinquantaine de villageois s'était donné rendez-vous samedi 3 juillet pour un repas partagé et convivial.

Merci aux employés communaux pour la manutention des tables et des bancs.

Code de la route

Il est nécessaire de rappeler le code de la route.

En effet, le stationnement est interdit :

- devant la halle et les rues adjacentes (une gêne pouvant être causée aux services des pompiers, ambulances et gendarmerie)

- plus de 7 jours sur l'allée du moulin et dans la rue des Castagnes.

Ces deux dernières infractions pouvant faire l'objet d'une contravention de 35€.

Il est également strictement interdit de circuler en sens interdit notamment rue des Menuisiers et rue des Castagnes. Puni d'une amende de 135€.

Etat civil (1^{er} semestre 2022)

Naissances :

Alix BOULET, née le 1^{er} mars 2022

Mélodie, Litha, Camerone MARAVAL, née le 30 avril 2022

Baptiste, François, Florent CAUX, né le 5 mai 2022

Ilyas CHIHANI, né le 11 mai 2022

Décès :

Mathilde MALO PUERTOLAS, le 22 février 2022

Philippe, Antoine, Gilles, Charles BERTHE, le 2 avril 2022

Le saviez-vous ?

Résumé de l'épisode précédent. La mairie et l'école construites en 1855 ont connu jusqu'en 1930 une dégradation matérielle progressive. Une nouvelle construction s'impose.

Le 4 avril 1930 le maire prend contact avec l'architecte Belin de Carcassonne afin qu'il établisse un plan de reconstruction. Le 10 août tombe le devis. Coût de l'opération : 401 964,09 F. pour la démolition et la reconstruction des bâtiments scolaires plus 29 568,07 F. pour la restauration de la mairie.

En 1932 on apprend que la commune a reçu pour la réalisation de ces travaux une subvention non négligeable de 354 306 F. On décide le même jour de faire un emprunt d'un montant de 17 750 F. remboursable en 30 ans auprès du Crédit Foncier. Le reste sera payé par la commune sur ses fonds propres soit environ 30 000 F.

L'adjudicataire est Bisseuil qui a dû soumissionner à un prix nettement inférieur puisque l'architecte propose pour profiter du rabais, d'augmenter le cube de béton utilisé dans la construction et d'ajouter une poutre en béton armé au niveau du sol, de poser un parquet en chêne et un isolant *Celotex* dans les salles de classe, de construire une cheminée dans chacun des logements destinés à l'instituteur et à l'institutrice, de construire un trottoir autour du bâtiment, de couvrir le préau pour y loger un bûcher, de fermer la cour de l'école par une clôture en béton, d'aérer les classes par le procédé *Knaper*, et de transformer les fosses d'aisance en fosses septiques.

En 1933 la caisse de crédit aux départements propose de rembourser 1 845 F. par an sur l'annuité de 4 560,20 F. due par la mairie au Crédit Foncier, ce qui constitue un soulagement pour les finances communales.

Deux mois plus tard, l'architecte Belin meurt et le conseil municipal choisit Charles Bourély comme nouvel architecte

Aucune délibération ne précise quand eut lieu la réception des travaux qui durent être terminés vers 1935.

La restauration de la mairie, et la reconstruction des bâtiments scolaires ont donné à l'extérieur de l'édifice l'aspect qui est le sien aujourd'hui.

Ce bâtiment, nous le connaissons bien puisque nous l'avons encore sous les yeux. D'un point de vue esthétique, il ne soutient pas la comparaison avec la construction antérieure. En effet, les deux ailes ont été portées à la hauteur du corps de logis central et le retrait que faisaient les pavillons aux deux extrémités des ailes a été supprimé, faisant ainsi disparaître l'élégant échelonnement des volumes qui caractérisait l'édifice détruit. Aujourd'hui, la mairie, enserrée entre les deux ailes paraît étouffée par celles-ci.

A cette particularité s'ajoute le choix contestable de couronner les deux ailes par des toits à quatre pentes disgracieux hérissés de cheminées en ciment. Les deux portes en plein cintre donnant accès aux salles de classe, qui reprenaient comme en écho les arcs en plein cintre de l'entrée de la mairie ont été remplacées par deux ouvertures rectangulaires banales surmontées d'un petit avant-toit.

Les deux ailes comptent toujours deux étages auxquels on a malheureusement ajouté un attique aveugle sous la corniche. Les sept fenêtres rectangulaires, sans caractère, de trois formats différents qui percent les murs ont perdu leurs encadrements de pierre. Contrairement à la construction antérieure, marquée par la muralité des façades, dans la façade actuelle les ouvertures priment sur le mur.

A suivre...